

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté, le préfet informe les habitants de CHÂTILLON-EN-VENDELAIS, MONTAUTOUR, PRINCÉ, BALAZÉ, LUITRÉ-DOMPIERRE, MONTREUIL-DES-LANDES, PARCÉ, SAINT-CHRISTOPHE-DES-BOIS, SAINT-M'HERVÉ, BOURGON (53), JUVIGNÉ (53) et LA CROIXILLE (53), qu'une enquête publique sera ouverte du 10 février 2023 (9h) au 14 mars 2023 (17h), sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PARC EOLIEN DU HARAULT en vue d'exploiter un parc éolien de 5 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison sur les communes de CHÂTILLON-EN-VENDELAIS, MONTAUTOUR et PRINCÉ.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'information de l'autorité environnementale, **sera consultable gratuitement** :

- en mairie de CHÂTILLON-EN-VENDELAIS (version papier) aux heures suivantes : Lundi : 8h30-12h30 / Mardi : 9h-12h et 14h-17h30 / Mercredi : 9h-12h / Jeudi : 13h30-18h / Vendredi : 9h-12h et 14h-17h / Samedi : 9h-12h ;
- en mairie de MONTAUTOUR (version papier) aux heures suivantes : Mardi : 13h30-18h / Jeudi et Vendredi : 13h-17h ;
- en mairie de PRINCÉ (version papier) aux heures suivantes : Mardi : 13h30-17h / Vendredi : 9h-12h30 (*Attention, pendant toute la durée des travaux de la mairie et des salles communales, la nouvelle adresse de la mairie de PRINCÉ est au 7, rue de la Libération - 35210 PRINCÉ*)
- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>

Un poste informatique est mis à disposition du public :

- au point numérique de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 81 boulevard d'Armorique - 35026 RENNES Cedex 9, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h15, sur rendez-vous, au 02.21.86.24.79 ;
- à la sous-préfecture de Fougères-Vitré, 9, avenue François Mitterrand - 35301 FOUGERES, sur rendez-vous, au 02.99.94.56.00 ;
- à la préfecture de Mayenne, 46 rue Mazagran - CS 91507 - 53015 LAVAL Cedex, sur rendez-vous, auprès du bureau des procédures environnementales et foncières au 02.43.01.50.00, afin de permettre la consultation électronique du dossier.

Des informations concernant le projet présenté pourront être obtenues auprès de la société PARC EOLIEN DU HARAULT, 1B Parc de Brocéliande 35760 Saint-Grégoire.

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées :

- en mairies de CHÂTILLON-EN-VENDELAIS, MONTAUTOUR et PRINCÉ sur les registres d'enquête ouverts à cet effet,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de CHÂTILLON-EN-VENDELAIS – 3 place de l'Église - 35210 CHÂTILLON-EN-VENDELAIS,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (seront précisés en objet du courriel : « Enquête publique – PARC EOLIEN DU HARAULT »).

Monsieur Jean-Charles BOUGERIE, contrôleur principal des TPE en retraite, désigné par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, reçoit le public :

- le vendredi 10 février 2023, de 14h à 17h, à la mairie de CHÂTILLON-EN-VENDELAIS,
- le mardi 21 février 2023, de 14h à 17h, à la mairie de PRINCÉ,
- le jeudi 2 mars 2023, de 14h à 17h, à la mairie de MONTAUTOUR,
- le mardi 14 mars 2023, de 14h à 17h, à la mairie de CHÂTILLON-EN-VENDELAIS.

Les observations et propositions reçues par voie électronique sont publiées sur le site internet de la préfecture à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de Rennes et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.